

"Louange à Dieu. Prière et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Monsieur le Président,

Altesses,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de nous adresser aux participants aux travaux de la 6ème Conférence Islamique des Ministres de l'Environnement.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer à l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture - ISESCO -, avec, à sa tête, Son Excellence Dr. Abdelaziz Bin Othman Al Twaijri, et à travers lui tous les membres et les experts de l'Organisation, toute Notre estime pour les efforts constants qu'ils déploient en vue de raffermir l'attachement aux principes, aux valeurs et autres constantes de la Oummah islamique.

Nous tenons également à saluer les initiatives constructives engagées par l'Organisation pour favoriser une prise de conscience approfondie des questions de l'environnement dans le monde islamique, montrant ainsi qu'elle mesure toute l'importance que revêt la dimension environnementale dans la conservation des richesses des pays islamiques et la préservation des droits des générations futures.

Dans ce contexte, Nous nous félicitons du thème retenu par les organisateurs pour cette conférence, en l'occurrence Changements climatiques : Défis du futur pour un développement durable. Ce choix est d'autant plus judicieux qu'il permettra de mettre en lumière les plus graves dangers et défis environnementaux qui guettent le monde, et plus particulièrement la région arabe et islamique.

Nous avons confiance que cette conférence va contribuer au succès de la 21ème conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies (COP21) sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre prochain à Paris. Elle constituera, de surcroit, un maillon fondamental dans les préparatifs engagés par le Royaume du Maroc pour accueillir la 22ème session de la COP à Marrakech, l'année prochaine, si Dieu le veut.

Monsieur le Président,

Altesses,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Le changement climatique s'affirme comme une des problématiques majeures que connaît l'humanité aujourd'hui. Il représente un danger réel, non seulement pour l'environnement, mais également pour le développement économique et social, voire pour la paix et la sécurité dans le monde.

Par conséquent, les Etats islamiques qui, au même titre que les autres, pâtissent des effets pervers du réchauffement climatique sur leurs

économies, se doivent de soutenir le processus de négociation multilatéral, destiné à favoriser la mise en place d'un nouvel ordre climatique international, qui est fondé essentiellement sur les principes de la Convention-Cadre onusienne concernant le changement climatique. En tête de ces principes, celui de la responsabilité partagée et différenciée des Etats, en tenant compte des capacités de chacun.

Il faudra également veiller à ce que le nouvel ordre envisagé repose sur le principe de l'équité et qu'il donne aux pays en développement le droit de répondre à leurs besoins présents et à venir en matière de développement. A souligner, parallèlement, le rôle précurseur que doivent jouer les pays avancés dans la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que le soutien technique et financier qui devrait être mis à la disposition des pays en développement.

C'est là que s'affirme toute l'importance de l'Appel de Tanger, signé le 20 septembre dernier entre la République française et le Royaume du Maroc, et qui souligne la nécessité d'affronter les changements climatiques d'urgence, et de façon sérieuse, efficace et équitable.

Le fossé existant entre le Nord et le Sud n'est pas une fatalité incontournable. Faire face aux changements climatiques peut être un combat commun, s'il s'appuie sur les principes de solidarité et l'attachement à l'action collective.

Votre réunion aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, n'est pas un évènement ex nihilo. Depuis quatorze siècles, les prescriptions de notre sainte religion incitent, dans leur essence, à œuvrer pour le développement durable. En effet, nombreuses sont les références dans le saint Coran et la Tradition Prophétique, qui évoquent les limites des ressources disponibles et la nécessité d'en faire bon usage, sans gaspillage ni excès, car un droit pour tous.

Cette vérité est étayée dans le livre sacré, qui dit en substance : Il n'y a rien dont les trésors ne soient pas auprès de nous. Nous ne les faisons descendre que d'après une mesure déterminée, sourate Al-Hijr, verset 21, et ceux qui pour leurs dépenses ne sont ni prodigues, ni avares car la juste mesure se trouve entre les deux, sourate Al-Forquane, verset 67.

Mesdames, Messieurs,

Le Royaume du Maroc s'est, très tôt, engagé volontairement et fortement, dans la lutte contre les répercussions de ce phénomène, et ce, dans le cadre d'une approche intégrée, participative et responsable.

L'engagement de notre pays en matière de lutte contre les changements climatiques est illustré par le développement constant du dispositif institutionnel, législatif et financier marocain. En effet, la Constitution du Royaume a consacré en 2011 le droit à un environnement sain, et la nécessité d'établir un équilibre entre les impératifs du développement et l'exigence de préserver la qualité de la vie et de l'environnement, qui constitue une composante fondamentale de la richesse matérielle et immatérielle de tout pays.

C'est ainsi que notre pays s'est doté d'une loi-cadre tenant lieu de charte nationale de l'environnement et du développement durable, visant à consolider les acquis et à intégrer, de façon proactive, la dimension écologie et changement climatique dans tous les programmes et les politiques de développement.

De même qu'a été élaborée la stratégie nationale de développement durable sur la base des dispositions de la loi-cadre précitée. Ce texte lui a donné une force juridique, lui permettant de fixer un cadre d'orientation global et cohérent pour l'intégration des stratégies et ses plans d'action économiques, sociaux et environnementaux, en vue de la transition vers l'économie verte, capable de créer les richesses et les emplois.

Parallèlement, nous avons lancé un programme ambitieux des énergies renouvelables et propres, solaire et éolienne, et adopté, dans le même esprit une stratégie nationale d'efficacité énergétique.

En outre, un centre de compétences pour le changement climatique a été mis en place pour renforcer les capacités de lutte contre les changements climatiques à l'échelle nationale. Nous veillons à ce que cette structure ait des prolongements aux niveaux africain, arabe et islamique, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'objectif étant de raffermir davantage les solides relations qui unissent le Royaume à de nombreux pays frères.

Au niveau international, ainsi que Nous l'avons confirmé dans Notre Discours adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies réunie en sa soixante-dixième session, Nous avons bon espoir de parvenir, à l'occasion de la Conférence de Paris, à un Accord mondial global, durable, équilibré et contraignant juridiquement.

Dans le cadre du processus de négociation en cours pour l'élaboration de cet Accord, et fidèle à ses engagements internationaux en matière de protection de l'environnement, le Royaume du Maroc a été le premier pays arabe et parmi les précurseurs au niveau mondial à préparer ses contributions prévues déterminées au niveau national en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et déterminer ses besoins en matière d'adaptation à l'impact négatif du changement climatique. Des contributions que nous avons tenu à soumettre à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique avant le terme des délais prévus à cette fin.

L'adhésion de notre pays au processus de lutte contre les effets du changement climatique et le rôle pionnier qu'il joue dans ce domaine nous ont incité à présenter la candidature du Royaume pour accueillir en 2016 la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties.

Nous sommes plein d'espoir que cette conférence soit l'occasion de mettre au point des mécanismes opératoires pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, dont Nous appelons de nos vœux les plus fervents l'adoption, notamment pour ce qui concerne le volet adaptation, considéré comme l'une des priorités des pays en développement en général, et des pays islamiques en particulier.

Monsieur le Président,  
Altesses,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un Plan pour le développement durable 2030, et un ensemble de nouveaux objectifs mondiaux audacieux, se déclinant en 17 objectifs et 169 cibles vitales. Ils concernent l'éradication de la pauvreté extrême, la lutte contre l'inégalité, la promotion d'un enseignement d'excellence pour tous, l'éradication de l'analphabétisme, la lutte contre la désertification, la dégradation et la sécheresse des terres, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, et bien d'autres nobles desseins que nous devons œuvrer à concrétiser au cours des quinze prochaines années.

Aussi, les pays islamiques sont tenus aujourd'hui de s'engager à œuvrer pour la réalisation du développement durable souhaité. Pour cela, ils doivent prendre toutes les mesures requises pour traduire dans les faits les objectifs contenus dans le plan onusien, et fondés également sur la nécessité de prendre soin de l'être humain, de sauvegarder la planète Terre, d'assurer le bien-être à tous, d'instaurer la paix et d'approfondir le partenariat à tous les niveaux, tout en le mettant au service du développement durable.

A cet égard, Nous sommes persuadé que le monde islamique dispose aujourd'hui d'atouts suffisants lui permettant de s'impliquer dans ce grand chantier. En effet, ses pays ont réussi à asseoir les fondements nécessaires pour renforcer le partenariat qui les lie dans le domaine de l'environnement et du développement durable, notamment à travers la Déclaration historique de la première Conférence islamique des Ministres de l'Environnement, tenue en 2002 à Djeddah.

Cependant, les pays islamiques se trouvent aujourd'hui encore à la croisée des chemins, étant confrontés à des défis sécuritaires et en matière de développement et à des attentes populaires pressantes pour garantir plus de droits, de libertés, de dignité humaine et de justice sociale. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à travers la complémentarité et le partage des expériences réussies dans les différents domaines, y compris la préservation de l'environnement et la mise en place des piliers du développement durable.

A cet égard, Nous rappelons la pertinence de Notre proposition contenue dans Notre Message adressé aux participants à la troisième Conférence islamique des ministres de l'environnement, tenue en octobre 2008, à Rabat. Cette proposition a trait à la création et l'affectation de l'Académie islamique pour l'environnement et le développement durable au service du développement durable dans le monde islamique.

Mesurant l'importance de cette académie pour le monde islamique, il a été procédé à l'élaboration d'une nouvelle conception de la façon dont cette institution devra être structurée, pour la rendre apte à accompagner

les efforts des pays du monde islamique visant à réaliser les objectifs du développement durable.

L'espoir repose sur vos épaules pour approfondir le débat et intensifier les efforts afin de mettre au point une feuille de route consacrée à la mise en œuvre de cet important projet, et aller de l'avant vers la réalisation de ses nobles finalités.

Monsieur le Président,

Altesses,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes persuadé que cette conférence, grâce aux éminentes personnalités qui participent à ses travaux, aux compétences et à la vaste expérience qui sont les leurs en matière d'environnement et de développement durable et à la volonté sincère qui les anime pour contribuer à l'essor du monde islamique, sera couronnée par l'adoption de recommandations et de propositions constructives, de nature à consolider le partenariat entre les pays islamiques et à nourrir l'espoir d'un avenir meilleur empreint de fraternité, d'unité et de solidarité.

Faites que votre réunion soit l'occasion de prendre la mesure de la lourde responsabilité qui vous incombe d'œuvrer, chacun à partir de sa position, à la création d'un nouveau modèle de développement axé sur le développement durable pour tous, et ce, en accord avec l'esprit de la Déclaration islamique sur le changement climatique issue des travaux du colloque islamique international, tenu en août 2015, à Istanbul.

Nous souhaitons la bienvenue aux hôtes du Maroc et un agréable séjour parmi nous, et implorons le Très-Haut de couronner leurs travaux de succès.

Wassalamou alaikoum warahatoullahi wa barakatouh".